

# **Le SIVU BORDEAUX – MERIGNAC**

## **Procès-Verbal du Comité Syndical**

### **Séance du 20 mars 2025**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2025
3. Point d'actualité : tableau de bord d'activité
4. Délibérations

#### **RESSOURCES HUMAINES**

- Tableau des effectifs, ouverture de poste et recours à du surcroît d'activité D/2025-005
- Convention retraites CDG33 D/2025-006

#### 5. Communication

#### 6. Questions diverses

#### **Etaient présents à titre de titulaires :**

Mesdames DELNESTE, DELUC et JAMET et Messieurs BELPERRON et GIRARD

#### **Était en visioconférence à titre de titulaire :**

Mesdames FAHMY et SCHMITT

#### **Etaient excusés :**

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DEMANGE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN et LE BOULANGER et Messieurs ARFEUILLE et FEYTOUT

#### **Etaient présents à titre technique :**

Pour le SIVU en présentiel : Madame LACOMBE, Responsable du Pôle Finances – Marché – Budget, MENAY, Assistante Ressources Humaines et Secrétariat Général et Monsieur CUNY, Responsable Ressources Humaines Secrétariat Général.

Pour le SIVU en visioconférence : Madame MAGNIEZ, Manager d'exploitation et Monsieur TEISSEIRE, Responsable Qualité-Achats.

Pour les Villes en présentiel : Monsieur LABARBE, Chef de service Qualité restauration & entretien de la Ville de Mérignac.

Pour les Villes en visioconférence : Madame DUVAL, Cheffe du Service Qualité, Prévention des risques et sécurité incendie de la Ville de Bordeaux

La séance est ouverte à 09h36 par Madame JAMET, Présidente du SIVU Bordeaux-Mérignac.

**Madame JAMET :**

Je vous propose d'élire le secrétaire de séance.

Madame SCHMITT est élue secrétaire de séance.

Nous pouvons passer à la validation du Procès-Verbal du 23 janvier 2025. Madame DELUC, secrétaire de séance, en a approuvé la rédaction. Avez-vous des observations ?

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

### Points d'actualité

Tableau de bord d'activité :

Lecture est faite par Monsieur DAMANE des données concernant le mois de décembre 2024.

**Madame JAMET :**

Ce tableau, dans son intégralité, reflète la maîtrise des coûts sur l'année 2024.

**Madame LACOMBE :**

Effectivement, nous avons dû faire face à des variations des prix des denrées mais grâce à l'intronisation du second repas végétarien et l'arrêt du portage à domicile sur les 4 derniers mois de l'année, les coûts ont pu être régulés.

Monsieur DAMANE expose les données concernant le mois de janvier 2025.

**Monsieur GIRARD :**

Aujourd'hui, beaucoup de producteurs réduisent ou stoppent leur activité en bio. Cela ne risque-t-il pas d'engendrer des soucis d'approvisionnement ?

**Madame JAMET :**

Le SIVU travaille essentiellement avec une coopérative qui œuvre à fédérer ses agriculteurs. Les difficultés que nous rencontrons s'expliquent plutôt en raison des aléas climatiques, problème qui se pose également avec le secteur conventionnel.

**Madame LACOMBE :**

Les prix du conventionnel ayant augmenté, surtout en ce qui concerne la viande, les agriculteurs se questionnent sur l'utilité de continuer la production d'aliments bio qui est devenue parfois moins chère, avec les contraintes que cela exige.

**Monsieur TEISSEIRE :**

A ce jour, nous rencontrons des difficultés d'approvisionnement sur les œufs. En effet, les américains n'ayant pas vacciné leurs poules se retrouvent en pleine épidémie de grippe aviaire et importent donc les œufs depuis les pays étrangers. En France, les industriels préfèrent vendre aux plus offrants, et privilégient la GMS à la restauration collective.

**Monsieur DAMANE :**

Le SIVU a donc un enjeu de sécurisation des achats dans sa globalité.

**Madame FAHMY :**

Je souhaiterais revenir en arrière dans le tableau et savoir s'il était possible d'avoir une liste sur des menus alternatifs choisis dans les écoles ?

**Madame JAMET :**

Vous pouvez retrouver ces données dans le rapport annuel, RTES, distribué au mois de juin.

**Monsieur TEISSEIRE :**

Nous pouvons tout de même vous transmettre les éléments rapidement si besoin, car nous avons ce type d'information dans un fichier.

**Madame FAHMY :**

Je vous remercie mais cela peut attendre le RTES. A partir de quel moment pourra t'on commencer à remplir la ligne du fait maison ?

**Monsieur TEISSEIRE :**

Ce chiffrage fait partie des objectifs de l'année 2025. Le travail est en cours de réalisation entre la diététicienne et les responsables de production.

**Madame JAMET :**

Si personne n'a de remarque supplémentaire, je propose de passer aux délibérations.

## DELIBERATIONS

**D-2025/005 – Approbation du tableau des effectifs, ouverture de poste et recours à du surcroît d'activité**

**DECISION - AUTORISATION**

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le tableau des effectifs reprend les modifications intervenues ou à prévoir au cours de l'année (départs pour retraite/mutation/démission, disponibilités, avancement de grade, promotion sociale...). La modification de ce tableau des effectifs autorise également le recrutement de personnel sur les cadres d'emplois cités. A ce jour, si 116 postes sont budgétés, 108 sont pourvus. Cependant plusieurs stagiairisations et annonces de recrutement vont continuer à pourvoir les postes.

L'ensemble de ces modifications et créations doivent être intégrées dans les prévisions budgétaires du chapitre 012, Charges de personnel et frais assimilés.

### 1. Modification

Le poste de responsable adjoint méthode est aujourd'hui vacant. Or, le service méthode a pour vocation d'une part d'apporter la méthodologie aux autres services de l'exploitation pour optimiser leurs processus et, d'autre part, d'effectuer du contrôle de gestion.

Afin d'étoffer le deuxième volet du service, le profil recherché sera celui d'un contrôleur de gestion opérationnel à temps complet qui pourra être recruté sur les grades des catégories A et B des filières techniques et administratives. Sur cette version du tableau des effectifs, il est indiqué en ouverture du grade d'ingénieur et pourra donner lieu au recrutement d'un titulaire ou d'un contractuel le cas échéant.

Le contrôleur de gestion opérationnel aura pour mission d'analyser la performance financière (matières premières, projets...) et d'aider à la prise de décision. Il sera en lien direct avec les équipes opérationnelles pour délivrer des plans d'actions et anticiper les écarts.

## **2. Création**

Le SIVU connaît depuis plusieurs années une transformation profonde de son activité, qui s'accélénera dans les années à venir.

Cette évolution est marquée par plusieurs tendances majeures :

- Croissance des volumes servis, nécessitant une transition vers un modèle semi-industriel pour maintenir efficacité et qualité.
- Diversification des activités, avec l'introduction de nouvelles gammes de produits (fruits frais, goûters, cuisiné SIVU), complexifiant la gestion et l'organisation.
- Renforcement de la politique qualité, impliquant des approvisionnements saisonniers, locaux, biologiques et labellisés (SIQO), ce qui augmente les aléas et demande une gestion plus rigoureuse.
- Création de nouveaux métiers, en réponse aux objectifs stratégiques du SIVU, nécessitant un accompagnement et une coordination des actions en lien avec le développement durable.

Cela engendrera de nouvelles modifications importantes comme, par exemple : la construction d'un nouveau site bâtementaire, un progiciel de gestion intégré efficace, un rayonnement plus important pour être davantage attractif et palier aux besoins de recrutement, etc.

Dans ce contexte, la mise en place d'un poste dédié au pilotage des projets de transition écologique et sociale est essentielle pour structurer ces évolutions et garantir leur succès.

Ainsi à ces transformations nous incitent à proposer la création d'un poste à temps complet stratégique de catégorie A, filière administrative dédié à la coordination, à la recherche de financements et au développement durable qui peut être pourvu par un titulaire ou un contractuel le cas échéant.

## **3. Recours à du surcroît d'activité**

Enfin, afin de procéder définitivement à la bascule en 100% inox des bacs de transport dans les satellites et ce malgré une organisation du travail qui est en cours de négociation pour être modifiée et optimisée, de nouveaux process appellent à un besoin supplémentaire de personnel. Il paraît plus pertinent d'autoriser le recours à du personnel en surcroît d'activité à temps complet, à hauteur de 10 postes dès le 15 mai 2025 avec un échelonnement des recrutements, afin de pouvoir assurer un bilan vérifiant la stricte nécessité de pérenniser ces postes voire d'en créer des supplémentaires. Ce recours peut se faire par le recrutement de titulaires ou de contractuels le cas échéant.

Je vous propose donc d'approuver le tableau des effectifs récapitulatif l'ensemble de ces modifications, créations et/ou suppressions,

## **LE COMITE SYNDICAL**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-83 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, prévoyant que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant ;

**Adopte la délibération suivante :**

**Article 1 :**

Approuve les modifications, créations et/ou suppressions de postes présentées dans le rapport de la délibération et retranscrites dans le tableau des effectifs, conformément au document annexé à la présente.

**Article 2 :**

Décide l'inscription budgétaire liée à ces modifications, créations et/ou suppressions sur les articles budgétaires correspondant du chapitre 012.

**Article 3 :**

Autoriser Madame la Présidente à appliquer la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire.



**Monsieur CUNY :**

Cette délibération porte sur plusieurs objectifs :

- Transformation d'un poste de catégorie B, initialement au secteur Méthode, en catégorie A afin de pouvoir recruter un contrôleur de gestion
- Création d'un poste de catégorie A, chargé de coordonner les projets et de développement durable
- Ouverture de plusieurs postes en surcroît d'activité en raison du passage aux bacs inox. Nous ne souhaitons pas entériner les postes sans avoir testé l'organisation au préalable. Un point sera réalisé dans quelques mois.

**Monsieur DAMANE :**

Le contrôleur de gestion aura pour objectif de définir une méthode de gestion des coûts : pertes à identifier, besoin d'outils de reporting et de gestion des flux, challenger les équipes sur la gestion de projet et la maîtrise de ces coûts...

A titre d'exemple, une réunion avec le prestataire Le petit forestier s'est tenue hier en raison des écarts constatés entre les données inscrites au cahier des charges et celles relevées lors de la réception des véhicules, nous entrons donc en phase de négociation. Les projets évoluant, il est important d'avoir une réelle maîtrise de ces coûts.

Concernant le poste de catégorie A en charge des projets et du développement durable : il s'agit d'intégrer l'aspect environnemental et sociétal à tous les projets du SIVU, notamment le bâtimentaire. Le développement durable est une priorité pour tout établissement public dans la construction bâtimentaire ainsi que dans son mode de fonctionnement.

Pour rappel, une réunion s'est tenue en février dernier avec le DGS de Bordeaux Métropole concernant l'arbitrage d'un terrain sur la ville de Mérignac, au niveau de la sortie 12. Cela signifie que nous avons l'autorisation de faire les études de faisabilité.

**Madame JAMET :**

Effectivement, ce terrain se situe dans l'enceinte du Bioparc. Il se compose d'une surface de 18 000 hectares, permettant d'agrandir la Cuisine à long terme. Le projet de construction sur cet emplacement ne fait que débuter car il reste plusieurs étapes importantes : étude faisabilité, étude environnementale, prix, modalité du bail... Des sommes pourront être engagées auprès de Copublic dans le courant de l'année afin de commencer les études.

**Monsieur GIRARD :**

Combien y aura-t-il de sites ? Et comment cela va-t-il se passer concernant les livraisons ?

**Monsieur DAMANE :**

Nous restons sur un seul site.

**Madame JAMET :**

Les études réalisées indiquent que les livraisons se feront à équidistance par rapport au terrain initial évoqué à Bordeaux Lac. Le seul bémol porte sur les livraisons à la Bastide. Cependant, au vu de l'absence de contraintes liées à l'environnement du terrain, les équipes pourront commencer plus tôt qu'actuellement et échapper aux bouchons.

**Madame FAHMY :**

Le terrain de Bordeaux Lac était déjà imperméabilisé, qu'en est-il du terrain de Mérignac ?

**Madame JAMET :**

Pour le moment, le terrain est vierge, il n'y a pas de biodiversité poussée. Il s'agit d'une zone qui allait être artificialisée car elle faisait partie du Bioparc qui devait être aménagé pour autre chose.

**Madame DELUC :**

Le Centre de Rétention Administrative est déjà en construction à proximité, il ne devrait donc pas y avoir de difficultés.

**Madame JAMET :**

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

## DELIBERATIONS

**D-2025/006 – Convention de partenariat avec le CDG33**

**DECISION - AUTORISATION**

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Certaines missions du CDG33 sont obligatoires, notamment en ce qui concerne l'avancement de carrière (calcul d'ancienneté, avancements d'échelons, de grade, promotion interne...) ou les instances statutaires (comité médical, commission de réforme, commission administrative paritaire, conseil de discipline). D'autres missions, en revanche, sont facultatives et doivent être formalisées sous forme de convention de partenariat via une délibération.

Ainsi, dans un souci de fiabilisation de la gestion des dossiers retraite des agents du SIVU Bordeaux-Mérignac, et afin d'offrir une aide à la préparation à la retraite pour ces agents, le Comité Syndical du 16 décembre 2021 avait autorisé l'adhésion à la convention retraite proposée par le CDG33, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette adhésion permet de palier à la complexité des dossiers, notamment en raison de nombreux changements réglementaires.

La convention présentée aujourd'hui vient élargir les actes de gestion déjà couverts par l'ancienne convention.

En parallèle, je vous rappelle que ces dispositions viennent en complément de l'assistance déjà dispensée par l'assistante sociale du SIVU, Madame TRIAS, qui intervient régulièrement sur ce type de questions notamment pour la retraite du secteur privé.

Enfin, le CDG33 facturera la prestation dès le premier jour du mois qui suit la date de sa signature par les deux parties, tel qu'indiqué dans l'annexe de la convention jointe à la présente délibération.

Je vous propose donc d'approuver la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

## **LE COMITE SYNDICAL**

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.452-38, L.452-39, L.452-41 ;

**Adopte la délibération suivante :**

**Article 1 :**

Décide d'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite mise en œuvre par le Centre de gestion de la Gironde en approuvant la convention telle qu'annexée.

**Article 2 :**

Confie au service retraites du Centre de gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-comptes) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite.

**Article 3 :**

Décide l'inscription budgétaire liée à cette décision sur les articles budgétaires correspondant.

**Article 4 :**

Madame la Présidente est chargée de l'application de la présente délibération et est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.



**Monsieur CUNY :**

Il s'agit ici d'une délibération très formelle. Nous avons déjà conventionné avec le CDG 33 pour cette mission, cependant, le périmètre de gestion ayant été élargi, nous sommes dans l'obligation de la représenter au vote. Dorénavant, le CDG 33 pourra effectuer la saisie des demandes de départ et traiter les dossiers des agents fonctionnaires IRCANTEC.

**Madame JAMET :**

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

## Questions diverses

**Monsieur DAMANE :**

Le site internet de la collectivité a été actualisé avec le nouveau logo et la nouvelle charte graphique. Les photos seront mises à jour.

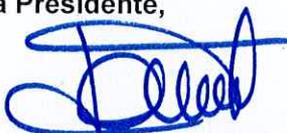
**Madame JAMET :**

Le SIVU était bien identifié professionnellement et sur les réseaux. Ce changement d'identité permettra une meilleure visibilité auprès des habitants.

Sans autre question, je vous propose de lever la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h09.

La Présidente,



Delphine JAMET

La secrétaire,



Sylvie SCHMITT